



Paul Delforge
Directeur de recherche à l'Institut Destrée

***L'Assemblée wallonne
1912-1923
Premier Parlement de la Wallonie ?***

Conférence de presse au Parlement wallon

Namur
18 décembre 2012

Quelques semaines après sa retentissante *Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, Jules Destrée préside la réunion constituante de l'Assemblée wallonne, le 20 octobre 1912, à Charleroi. « C'est en somme une sorte de parlement wallon qui est né » relate un chroniqueur de l'époque.

« Organisme d'étude et de défense des intérêts wallons », elle cherche à être « la représentation régionale ». Le drapeau wallon, le choix d'un jour pour la Fête de la Wallonie, la devise « Wallons toujours » sont des décisions bien connues de l'Assemblée wallonne. Mais ses ambitions sont plus grandes. L'idée d'un Parlement wallon, même informel, est révolutionnaire. C'est ce projet-là que porte Jules Destrée : réunir des délégués de tous les arrondissements wallons, à raison d'une personne pour 40.000 habitants, et réfléchir ensemble à la meilleure manière de défendre les intérêts wallons, de manière non partisane, en dépassant la logique de la discipline des partis. Prenant exemple sur le mode de fonctionnement de la Chambre des députés, cherchant à impliquer le plus grand nombre de mandataires publics ainsi que des représentants de la société civile, les fondateurs de l'Assemblée wallonne veulent en faire « la représentation wallonne » et dynamiser la vie démocratique. Depuis le Congrès wallon de juillet 1912, l'Assemblée wallonne doit être l'endroit où l'on étudie les modalités d'une séparation administrative.

Un tel projet se heurte à de multiples obstacles : jusqu'en 1919, les mandataires catholiques refusent d'adhérer à un projet qu'ils ressentent orienté contre eux. À l'inverse, les responsables des ligues wallonnes souhaitent siéger plus nombreux et se méfient des « politiques ». Beaucoup considèrent que le seul combat à mener se résume à lutter pour le maintien du français comme seule langue officielle dans toute la Belgique. Les mêmes craignent que la séparation administrative conduise à l'éclatement puis à la disparition de la Belgique. À la veille de la Grande Guerre, l'Assemblée wallonne a acquis une vraie autorité morale, mais n'a pas encore réussi à vaincre toutes les réticences.

Quand la guerre éclate en août 1914, l'Assemblée wallonne s'abstient de toute réunion et de tout commentaire sur la vie politique intérieure belge. Pourtant, les Allemands n'hésitent pas à décréter la séparation administrative de la Belgique (mars 1917), à favoriser l'expression de revendications « autonomistes », à tenter de rouvrir des universités, et à offrir des responsabilités au sein des administrations, voire à la tête d'organes politiques. Malgré de nombreuses tentatives, l'occupant allemand ne trouve du côté des militants wallons d'avant-guerre aucun homme prêt à accepter ce que les activistes flamands acceptent de réaliser. L'Assemblée wallonne ne sera pas le pendant du *Raad van Vlaanderen*.

L'Union sacrée affichée face aux Allemands n'est plus de mise après l'Armistice : très vite la question du statut de la Wallonie dans une nouvelle Belgique est posée et l'Assemblée wallonne devient un forum ouvert où toutes les options peuvent s'exprimer : décentralisation, provincialisme, fédéralisme à trois voire à cinq. Les projets sont nombreux, divisent voire déchirent l'Assemblée wallonne. Quand Jules Destrée devient ministre (décembre 1919), il quitte une Assemblée wallonne qui ne parvient pas à fixer un programme minimum. Emportée par la discussion sur le projet de l'emploi des langues dans l'administration (1920-1921), puis dans le débat sur la flamandisation de l'Université de Gand (1922-1923), l'Assemblée wallonne perd progressivement le contact avec ses principes fondateurs. L'étude de la séparation administrative est écartée, critiquée, puis interdite. Elle cesse d'être neutre ; elle oublie de ne traiter que des sujets qui concernent la Wallonie ; elle représente de moins en moins tous les Wallons et, en un mot, devient partisane. Quand les fédéralistes claquent la porte en 1923, elle a perdu son âme.

L'utopie d'un Parlement pour la Wallonie devra vaincre de nombreux autres obstacles avant de devenir réalité, quelques décennies plus tard. « Le sens de cet ouvrage, souligne Philippe Destatte, directeur général de l'Institut Destrée, est en effet l'histoire d'une utopie, c'est-à-dire d'une représentation d'un système ou d'un projet qui *a priori* paraît irréalisable, voire impossible : la création d'un Parlement wallon en 1912. Philippe Destatte a établi le lien entre l'Assemblée wallonne de 1912 à 1923 et le Parlement wallon d'aujourd'hui.

Et d'ajouter qu'il fonde « beaucoup d'espoir sur notre Parlement, pas comme un lieu d'expression « en silo » des partis politiques de la majorité et de l'opposition, mais comme le lieu d'affirmation de la volonté collective de la Wallonie et le centre de gravité de la démocratie wallonne ».

À cent ans de distance, les questionnements et les arguments n'ont guère changé. Pour Patrick Dupriez, Président du Parlement wallon, « on sent comment notre histoire irrigue et éclaire notre présent. On est en effet frappé par l'existence de questions, enjeux et mouvements à l'époque, semblables à ceux que nous rencontrons aujourd'hui ». Cette toute première monographie sur l'Assemblée wallonne, due à la plume de l'historien Paul Delforge, directeur de recherche à l'Institut Destrée, permet de s'en rendre compte.



Conférence de presse, 18/12/2012, Parlement wallon, photo Institut Destrée.

Paul Delforge

Historien formé à l'Université de Liège, il est directeur de recherches à l'Institut Destrée où il consacre ses travaux à l'histoire de la Wallonie, du Mouvement wallon et à l'étude du fédéralisme. Conseiller pédagogique, responsable du Centre d'Archives privées de Wallonie et du Centre de Documentation de l'Institut Destrée, il a organisé des expositions sur la Seconde Guerre mondiale, la question de l'immigration, l'évolution de la Région wallonne et de ses institutions. Il est le coordinateur de l'*Encyclopédie du Mouvement wallon*.

La Collection « Notre Histoire »
des jalons politiques, sociaux, culturels ou artistiques de l'histoire de la Wallonie

L'Assemblée wallonne (1912-1923). Premier Parlement de la Wallonie ?, éditions de l'Institut Destrée, collection Notre Histoire, 29€



Conférence de presse, 18/12/2012, Parlement wallon, photo Institut Destrée.

Institut Destrée

9, Avenue Louis Huart, 5000 Namur

Renseignements et commandes : Marie Dewez, chargée de recherche et assistante scientifique
auprès du directeur général de l'Institut Destrée

dewez.marie@institut-destree.eu

T. +32 (0)81/ 23.43.94 - F. +32 (0)81/ 22.64.11

<http://www.institut-destree.eu>

L'Institut Destrée est une fondation privée créée en Wallonie sous la forme d'une association sans but lucratif. Service général d'Education permanente et centre de recherche à vocation interuniversitaire, il conduit une réflexion continue, réalise des études et mène des actions dans le domaine du développement régional. Il poursuit ses objectifs en prêtant la plus grande attention aux dimensions européennes et mondiales ainsi qu'à leurs impacts sur l'ensemble de la société. L'Institut Destrée fonctionne à la fois comme un détecteur du changement et comme un générateur d'idées pour l'action concrète, au profit de la démocratie délibérative et de l'intérêt général.

En 2012 et 2013, l'Institut Destrée associe deux anniversaires qui marquent son action : les 100 ans de la Lettre au Roi de Jules Destrée en 2012 et les 75 ans de la fondation de l'Institut Destrée en 1938.